

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Bruno POIRIER, excusé.

Secrétaire : Émilie GESLIN.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité : commerce multi-services « Le Fair-Play ».

Plusieurs personnes sont intéressées par la reprise du commerce. La communauté de Communes du Pays de Craon prendra prochainement une décision.

FINANCES LOCALES.

Décisions budgétaires : Tarif cantine scolaire.

À compter du premier janvier 2019, le tarif du repas fourni par Iliade Habitat Jeunes est de 4,20 euros. Cette hausse sera répercutée sur le montant facturé aux parents des enfants scolarisés à Senonnes à partir de la rentrée au mois de septembre prochain.

FONCTION PUBLIQUE.

Personnel communal : règlement intérieur.

Madame RESTOUT, rapporteur, explique à l'assemblée qu'il n'y a pas de règlement intérieur concernant les droits et obligations des salariés de la commune. En collaboration avec Monsieur POIRIER, adjoint en charge de la gestion du personnel, un règlement va être institué et soumis au contrôle du Comité Technique du Centre de Gestion de la Mayenne.

DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Politique de la ville : Parcours des Mineurs Non Accompagnés.

Madame BARBÉ, Maire de Senonnes, invite Madame BOIVIN, directrice de l'Iliade Habitat Jeunes, à s'exprimer sur la présence des Mineurs Non Accompagnés au Foyer du Jeune Travailleur de SENONNES.

En introduction, Madame BOIVIN rappelle que l'Iliade Habitat Jeunes représente 170 logements répartis dans 6 résidences, emploie 22 salariés, des apprentis, qu'une équipe socio-éducative encadre les jeunes de 14-30 ans accueillis en son sein. Elle souligne aussi que Madame Béatrice BARBÉ et Monsieur Jean-Yves JOLY sont membres du bureau de l'association.

La résidence de Senonnes comporte 51 logements et accueille en moyenne mensuelle 5 à 7 jeunes du monde hippique. Ce manque d'effectif entraîne des difficultés financières, la location due à Mayenne Habitat étant de 50 000 euros par an.

De ce fait, l'accueil des MNA est une solution pour maintenir l'existence du Foyer du Jeune Travailleur sur la commune. À ce jour, ils sont une trentaine avec des obligations en matière d'intégration et d'insertion. C'est pourquoi Madame BOIVIN exprime son souhait de trouver une solution concernant la mobilité des jeunes hébergés sur le territoire en concertation avec le conseil municipal.

Aménagement du territoire : projet du futur lotissement.

La Direction Départementale des Territoires étudie actuellement les dossiers des 2 cabinets d'étude qui ont répondu à ce projet.

Aménagement du territoire : Mayenne Fibre.

Afin de permettre le passage au très haut débit, un élagage sera nécessaire pour un certain nombre de particuliers, Messieurs Jean-Yves JOLY et Martial COLAS sont en charge de ce dossier.

Aménagement du territoire : projet de construction d'un entrepôt communal.

L'emplacement précis de l'entrepôt reste à définir soit à proximité de la route, soit en limite de propriété de Monsieur et Madame LERAY. Une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est en cours d'instruction et Monsieur CHAINEAU Maître d'Oeuvre en charge de l'étude doit émettre un avis sur le déplacement du bâti sur la parcelle concernée.

DIVERS

Salle communale : acquisition de matériel pour l'espace de convivialité.

Un échange de matériel va être effectué afin de répondre aux besoins actuels des locataires de la salle communale. L'étuve actuellement présente sera remplacée par un matériel plus puissant qui permettra de réchauffer les plats cuisinés qui y seront déposés.

Salle communale : autres.

Il est envisagé l'acquisition de matériel de sonorisation.

Élections Européennes : permanence du 30 mars 2019.

Madame GEORGET et Madame RESTOUT, adjointes au Maire, assureront une permanence d'inscription sur les listes électorales le samedi 30 mars 2019 de 9 à 11 heures.

Association des Anciens Combattants : tableau d'honneur.

À la demande écrite de Monsieur Raymond GODDE, Président de l'UNC-AFN concernant le déplacement du tableau d'honneur installé dans l'église de Senonnes, une réponse sera donnée après concertation du Conseil Municipal,